



**Bulletin Municipal du 26 mai au 8 juin 2017**

**Mairie**

☎ 02.96.25.40.03.

Fax 02.96.25.48.02.

Courriel : [mairielamotte22@orange.fr](mailto:mairielamotte22@orange.fr)

Site : [www.lamotte22.com](http://www.lamotte22.com)

**Ouverture** : Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h30-12h/13h30/17h et samedi 8h30/12h.

**Contacts Maire et Adjoints :**

**Malestroit Sylvie** ☎ 02.96.25.46.99.

**Gicquel Paulette** ☎ 02.96.25.49.97.

**Bidan Philippe** ☎ 02.96.25.43.86.

**Vallée Martine** ☎ 02.96.25.47.85.

**Foucault Stéphane** ☎ 02.96.25.87.24.

**Pestel Gwenaëlle** ☎ 02.96.26.72.78.

**Accueil périscolaire** ☎ 02.96.25.43.16.

**ALSH** ☎ 02.96.25.43.16.

**Ecole Publique** ☎ 02.96.25.45.74.

**Ecole Privée** ☎ 02.96.25.41.25.

<http://www.nddlamotte.fr>

☎	Bibliothèque	Cybercommune
02.96.25.89.68		
Mardi	16h45/17h45	
Mercredi		14h/18h
Vendredi	16h45/17h45	14 h/16 h
Samedi		10h/12h

**Médecin** : Dr POGANI ☎ 02.96.26.59.51.

« 1 rue des Bruyères »

**Consultations** : lundi - samedi : 9h/12h30 ;

Rendez-vous à partir de 17h ; (Sauf samedi)

Visites de 15h à 17h du lundi au vendredi.

**Pharmacie** ☎ 02.96.25.40.07.

Pierre et Petit « 18 rue Croix Montfort »

Lundi - vendredi : 9h/12h15 et 14h30/19h.

Samedi : 9h/12h30 et 14h/17h.

**Cabinet infirmier** ☎ 06.42.36.12.81.

**Taxi/ambulances HEMONIC** ☎ 02.96.25.47.54.

**Pompiers** ☎ 18

**Aide à domicile** ☎ 02.56.41.35.00.

**Foyer Roger Jouan** ☎ 02.56.41.35.00.

**La poste** : ☎ 02.96.25.47.25.

Du lundi au vendredi : 13h45/15h45.

Le samedi : 10h/12h.

**Transport à la demande** : Fonctionne du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 19h, soit 6 jours sur 7 hors jours fériés.

☎ 0 810 22 22 22 (N° Azur)

**Loudéac Communauté Bretagne Centre** :

[www.cideral.com](http://www.cideral.com) ☎ 02.96.66.09.09

**DATES À RETENIR**

02/06 : Loto – Ecole Notre Dame de Lourdes

17/06 : Fête de la musique – Motte le Son

18/06 : Repas – FNACA

18/06 : Moto-cross – Motos Loisirs

24/06 : Courses pédestres – Ça trotte à La Motte

**INFORMATIONS MUNICIPALES**

**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017** (le compte rendu complet peut être consulté en mairie)

**Présents** : Sylvie MALESTROIT - Paulette GICQUEL - Philippe BIDAN - Martine VALLEE Stéphane FOUCAULT - Gwenaëlle PESTEL - Michel HAMON - Benoît JAN - Hervé LE DOUCEN - Réjane COEURET - Lynda LE PORS - Armand BIDAN - André LE TINNIER - Patricia CHOUPEAUX - Stéphanie LE BARS.

Le compte rendu de la réunion du 5 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

**TARIFS Garderie ALSH** : Les tarifs de garderie ALSH, fixés à 1 € pour le matin et 1 € pour le soir seront supprimés. Ce service de garderie sera donc gratuit.

**PROGRAMME DE VOIRIE INTERCOMMUNAL – RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES**

Les travaux sont confiés à COLAS Centre Ouest pour un montant TTC de 89 137.02 € dont :

	TTC
VC 23– Bel Air / La Croix Chanvril(*)	55 703.40 €
Accès maison – Le Port	7 172.40 €
Accès maison – Les Chenaux	2 347.20 €
Chemin le Moulin des Allouettes	14 224.80 €
Tranche conditionnelle - Patautivy	9 689.22 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>89 137.02 €</b>

**ACQUISITION D'UNE TONDEUSE**

La proposition de CONCEPT MOTOCULTURE qui présentant un matériel HUSQVARNA P525D d'un montant de 21 948.00 € TTC a été retenue.

**POINT À TEMPS AUTOMATIQUE** : Les travaux sont confiés à BERTHO TP.

**COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES** : L'enquête relative à la collecte des ordures ménagères fait apparaître les résultats suivants :

Collectif	Individuel	Les deux	Divers	Total réponses (1)
131	124	8	18	281
46.62%	44.13 %	2.85 %	6.40 %	62.72 %

(1) 448 courriers ont été expédiés.

La commission « Environnement, voirie... » se réunira le jeudi 8 juin 2017 à 20 h pour étudier ces résultats.

**ÉTAT CIVIL**

**Décès** : EVANO Jean-Claude 8 Rue de la Croix Montfort  
 ROUILLÉ épouse LANOË Madeleine 5 Rue Beauséjour

**BULLETIN MUNICIPAL** : Vous le trouverez sur le site [www.lamotte22.com](http://www.lamotte22.com) en lien direct sur la page d'accueil.

**ALSH été 2017** : Les inscriptions pour l'accueil de loisirs du 10 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2017 ont lieu jusqu'au 21 juin. Il reste des places pour le mini camp du 17 au 21 juillet à Belle Isle en Terre (pour les enfants de 9 à 12 ans). Renseignements et réservations au Refuge des P'tits Loups. ☎ 02.96.25.43.16. Le planning des activités est disponible dans **actualités**, sur la page d'accueil du site [www.lamotte22.com](http://www.lamotte22.com).

**Une réunion de présentation du mini-camp aura lieu le jeudi 8 juin à 20 h au refuge des P'tits Loups.**

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## BIBLIOTHÈQUE MOTS ET IMAGES

KESTALU KESTULI / CAC SUD 22 : Jeudi 1<sup>er</sup> juin à 18 h à la bibliothèque.

LECTURE POUR PETITS LOUPS : Mardi 6 juin, se tiendra à la bibliothèque « Mots et Images », de 9 h 45 à 11 h, un instant de lecture dédié aux enfants jusque 3 ans accompagnés d'un adulte sur le thème « P'tits loups curieux et joyeux »  
La séance est gratuite et le prêt de livres est assuré.

MATINÉE D'ÉVEIL : Rencontre intergénérationnelle, vendredi 9 juin au refuge des P'tits Loups de 10 h à 11 h 30.

RECENSEMENT MILITAIRE : Tous les jeunes sont tenus de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Il leur sera délivré une attestation de recensement nécessaire pour passer les examens, concours, permis de conduire. Dans le cas où ce document serait perdu, la Mairie n'est autorisée à délivrer un duplicata.

COLLECTE DES DÉCHETS : La collecte des ordures ménagères est prévue mardi 6 et lundi 19 juin et celle des sacs jaunes les lundis 29 mai et 12 juin.

TARIFS PARTICULIERS 2017	Résidence Secondaire	1 pers	2 pers	3 pers et +
Collecte individuelle tous les 15 jours	90 €	90 €	137 €	181 €
Collecte collective	79 €	79 €	115 €	152 €

DIVAGATION DE CHIENS : Plusieurs personnes se plaignent de la divagation de chiens sur la commune. Nous rappelons qu'il est interdit de laisser ses chiens errer sur la voie publique. Le montant facturé par Chenil Service sera à la charge du propriétaire.

ÉLECTION DES DÉPUTÉS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE : Elle se déroulera salle de la Mairie, le dimanche 11 juin de 8 h à 18 h.

Le second tour de scrutin, s'il est nécessaire d'y procéder, aura lieu le dimanche 18 juin de 8 h à 18 h. Les opérations à accomplir par chaque électeur se déroulent obligatoirement dans l'ordre suivant :

a) L'électeur se présente devant la table de décharge où sont disposés les bulletins de vote.

Après avoir fait constater, soit son identité suivant les règles et usages établis, soit fait la preuve de son droit de voter par la production d'une décision du juge du tribunal d'instance ordonnant son inscription ou d'un arrêt de la Cour de cassation annulant un jugement qui aurait prononcé sa radiation et justifié de son identité, l'électeur prend une enveloppe électorale.

S'il souhaite utiliser un des bulletins de vote mis à sa disposition dans la salle de vote, il prend également les bulletins d'au moins deux candidats, afin de préserver le secret de son vote. Il peut également ne prendre aucun bulletin et utiliser l'un des bulletins qui lui ont été adressés à domicile (réponse du ministre de l'intérieur à la question écrite n° 328 8 2 du député M. Bernard Derosier publiée au Journal Officiel du 13 septembre 1999).

b) **Sans quitter la salle du scrutin, l'électeur se rend obligatoirement dans l'isoloir** pour introduire dans l'enveloppe électorale le bulletin de son choix. Le président du bureau de vote peut refuser le suffrage d'un électeur qui a révélé le sens de son vote ou l'obliger à passer par l'isoloir afin de rétablir le caractère secret du vote.

c) L'électeur se présente ensuite à la table de vote où siègent les membres du bureau. **Avant que l'électeur ne soit admis à voter, le président du bureau vérifie son identité.** Les assesseurs sont associés, sur leur demande, à ce contrôle (art. R. 60, 2<sup>ème</sup> alinéa).

Vote par procuration : Les procurations sont établies par la gendarmerie sur la base de simples déclarations sur l'honneur, sans production de pièces justificatives. N'attendez pas le dernier moment pour effectuer la démarche (délai d'envoi postal).

## BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

1/ Pour les particuliers et entreprises : **Interdit toute l'année.**

2/ Pour les exploitants agricoles : **autorisé sous conditions.**

Il faut **obligatoirement** que le demandeur soit exploitant ; en cas de doute il doit fournir une attestation AMEXA délivrée par la MSA.

Il faut **obligatoirement** que la demande soit faite par écrit, **3 jours avant la date d'incinération**, en précisant :

- le volume de la réserve d'eau 200 L minimum et en attestant la mise sous pression

- la mise en place autour des foyers d'un espace sans végétation d'au moins 5 mètres

- que les foyers seront en permanence sous surveillance et qu'en fin de journée ils seront noyés : le recouvrement par de la terre est interdit.

Il faut obligatoirement qu'un plan précisant l'endroit exact du ou des foyers soit joint et s'assurer que les foyers soient :

- A plus de 100 m des routes voies et emprises publiques.

- A plus de 50 m des habitations.

ARRÊTÉ SÉCHERESSE : Depuis septembre 2016, le déficit pluviométrique sur le département est de l'ordre de 240 mm, ce qui représente sur cette période 36 % de pluie en moins par rapport à une année normale.

Suite au comité sécheresse qui s'est réuni le 9 mai, Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor a signé un arrêté réglementant les mesures de gestion et de restriction des usages de l'eau visant à préserver la fourniture d'eau potable à l'ensemble des costarmoricains. Il est donc interdit de laver les véhicules hors stations professionnelles équipées de système à haute pression ou de recyclage, de nettoyer les façades, terrasses, murs, escaliers et toitures sauf pour les professionnels équipés de lances à haute pression, de lavage de la voirie (chaussées, trottoirs, caniveaux...) sauf usage de balayeuses automatiques ou impératifs sanitaires, de vider et remplir les piscines familiales) à usage privé. Seule, la première mise en eau est autorisée...

## PETITES ANNONCES

**À LOUER** : → **Appartement T3**, 66,39 m<sup>2</sup> - Loyer : 350.64 €. ☎ 02.96.25.40.03. → **Appartement T4**, 85.36 m<sup>2</sup> - Loyer : 480.67 €. Libre le 1<sup>er</sup> mai. ☎ 02.96.66.09.09. → **Appartement T2** - Loyer : 253.90 €. ☎ 02.96.66.09.09. → **Maison T 5**, 130 m<sup>2</sup>, disponible en juillet. ☎ 06.24.02.30.67.

**À VENDRE** : → **Tronçonneuse**, marque STHIL - Rollomatic 025, lame : 45 cm, matériel neuf - 300 €. **Table de Ping-Pong**, marque DONNAY, extérieure, pliante sur roulettes, plateau ALU, châssis métal, avec filet - 100 €. (Photos disponibles sur demande) ☎ 06.47.90.39.12.

**LE SALON CAROLE COIFFURE** sera fermé jusqu'au 3 juin.

**DIVERS** : Mamie retraitée habitant La Motte, cherche emploi d'appoint pour compléter petite retraite. Heures de ménage chez les personnes âgées, repassage, tenir compagnie, activités, jeux, lecture, petits travaux manuels (tricot, couture) promenade ou garde d'enfants (aller retour école, aide aux devoirs et le mercredi après-midi. Minimum 15 h semaine. ☎ 06.60.83.07.24.

**COLLECTE DE « JOURNAUX ET PUBLICITÉS »** : Prochaine collecte le 3 juin de 10 h à 12 h. Rendez-vous sur le parking de l'ancienne salle des fêtes.

**FNACA** : Réunion des bénévoles le **mardi 30 mai à 10 h 30**, salle des Bruyères. Objet : Organisation du jambon à l'os prévu le 18 juin, questions diverses.

**ASM FOOTBALL** : Assemblée générale de l'ASM Foot le **vendredi 2 juin à 19 h** à la Maison des Bruyères.

### **ÇA TROTTE A LA MOTTE :**

→ **Réunion des bénévoles** et de toutes les personnes souhaitant apporter leur aide à l'organisation des courses du 24 juin et des randos du 25 juin, le **vendredi 9 juin à 20 h 30**, maison des bruyères.

→ **Reconnaissance circuits course et rando** : **Dimanche 11 juin à 8 h 30**, RDV à l'entrée du stade pour une reconnaissance (avec nos amis des clubs voisins) des circuits course et rando des 24 et 25 juin. A l'arrivée, un pot de l'amitié sera servi. Ouvert à tous.

**ÉCOLE NOTRE DAME DE LOURDES, COLLECTE DE VÊTEMENTS** : Si vous souhaitez donner une seconde vie à vos vêtements et nous aider à financer les projets de notre école vous pouvez les déposer dans le hall de l'école **le 17 juin de 9 h à 12 h**.

**COLLECTE DE SANG** : **Lundi 12 et mardi 13 juin**, au foyer municipal de Loudéac – 36 Rue de Moncontour de 10 h 30 à 13 h et de 15 h à 19 h.

## ANIMATIONS / FÊTES

**LOTO** : L'école Notre Dame de Lourdes organise le **vendredi 2 juin à 20 h** à la salle Athéna, un loto animé et sélectionné par Geneviève. 1 bon d'achat 500 € ; 1 bon d'achat 300 € ; 1 bon d'achat 200 € ; 1 bon d'achat 150 € ; 1 bon d'achat 100 € ; 2 demi-cochon ; 9 bons d'achat 50 € ; 9 bons d'achat 40 € ; 9 bons d'achat 30 € ; Série gourmande ; séries alimentaire ; série fruits.

Sur place : Buvette – Casse-croûtes – Chocolat – Café – Crêpes et Gâteaux. 1 carton : 3 € ; 3 cartons : 8 € ; 7 cartons : 15 €.

**CLUB DE L'AMITIÉ** : ► Concours de boules interne au Club le **8 juin à 13 h 30** au boulodrome.

► Buffet de fin d'année **jeudi 6 juillet** au boulodrome. Inscription à partir du 1<sup>er</sup> juin auprès de la présidente. ☎ 02.96.25.46.89.

**ÇA TROTTE A LA MOTTE** : Toute l'équipe vous donne rendez-vous :

**Le samedi 24 juin** pour la course nature La Lucien Le Mouel.

Au programme :

- 16 h 30 : course enfants (gratuit), les tous petits 200 m (maternelles), la course des Loulous (CP-CE1), La course des Ados (à partir CE2)
- 17 h 45 : 5 km pour tous !!!
- 18 h : course nature 14 km



Lots pour chaque coureur. Un chèque voyage par tirage au sort et de nombreux lots.

Buvette, restauration rapide

**Le dimanche 25 juin** : à partir de 8 h, pour la randonnée pédestre (Engagement 4 €)

2 circuits 9 et 14 km.

Tombola gratuite avec de nombreux lots dont 1 week-end pour 2 personnes.

**1€ par engagement reversé à l'association AUTISME OUEST 22 sur les 2 jours.**

Inscription Klikego (paiement facultatif) ou inscription sur place ou au 06.50.15.78.48 et 06.10.32.36.16.  
Engagement course 8 €

**RESTITUTION DU CONCOURS EN GALLO "ESCRIVOU'S GALO"** : Cette année encore, de nombreux participants se sont exercés à la langue gallèse à travers le concours "Escriv'ous galo ?". Venez assister aux lectures à voix hautes de ces textes par leurs créateurs et à la remise des prix déterminés par le jury ! L'évènement est ouvert à tous !

**Dimanche 11 juin, 14 h**, Jardin du Guédou à Saint-Vran. Contact : 02.96.28.93.53, [contact@cacsud22.com](mailto:contact@cacsud22.com), [www.cacsud22.com](http://www.cacsud22.com)

**JOURNÉES DU PATRIMOINE DE PAYS ET DES MOULINS** : Le CAC Sud 22 vous propose de réaliser un Rallye-découverte en famille autour des moulins de Langast, Plouguenast et la Motte. A la suite d'un pique-nique convivial entre participants, une visite et un atelier de création de moulins vous seront offerts à Saint-Thélo. Des lots sont à gagner !  
**Samedi 17 juin, 9 h 30**, Saint-Thélo. Gratuit. Contact et réservation : 02 96 28 93 53, [contact@cacsud22.com](mailto:contact@cacsud22.com), [www.cacsud22.com](http://www.cacsud22.com).

**MAISONS FLEURIES** : Les personnes ou établissements désirant participer au concours des maisons fleuries, organisé par la municipalité, peuvent s'inscrire en Mairie **avant le 19 juin** dans l'une des catégories suivantes : **1<sup>ère</sup> Catégorie** : Maisons avec jardin visible de la rue (< 1 000 m<sup>2</sup>) ; **2<sup>ème</sup> Catégorie** : Parcs et grands jardins privés visibles de la rue ou ouverts au public (> 1 000 m<sup>2</sup>) ; **3<sup>ème</sup> catégorie** : Façades seules fleuries (balcon, terrasse, mur, fenêtres) ; **4<sup>ème</sup> Catégorie** : Hôtels, restaurants, commerces fleuris ; **5<sup>ème</sup> catégorie** : Etablissements de service public ; **7<sup>ème</sup> catégorie** : Hébergements touristiques saisonniers (labels : gîtes de France, Clévacances) ; **9<sup>ème</sup> catégorie** : Potagers fleuris visibles de la rue ou ouverts au public.

**Ci-dessous les critères de notation :**

Aménagement d'ensemble (5pts)			Choix des végétaux (6pts)		Entretien (9 pts)				
2 pts	1 pt	2 pts	3 pts	3 pts	4 pts	2 pts	1 pt	1 pt	1 pt
Mise en scène, ambiance	Qualité des contenants	Harmonie des couleurs	Végétation pérenne pour un embellissement permanent	Allure et santé des végétaux, qualité et technique d'entretien	Pas de désherbage chimique aux abords des points d'eau	Techniques alternatives au désherbage chimique : compostage, paillage	Gestion des déchets végétaux	Economie d'eau	Accueil de la biodiversité

**AUX AQUATIDES CET ÉTÉ** : Sport, Détente et Loisirs au rendez-vous !

Cet été, venez profiter de votre centre aquatique à Loudéac. Les Aquatides vous proposent de nombreuses activités et animations pour petits et grands : cours de natation pour les enfants (dès 6 ans), séances d'Aquagym, Aquabike, Aquapalming, circuit Training ou encore les nombreuses animations estivales (waterball, structure gonflable, aquagym en famille...) ! Vous apprécierez également le jacuzzi à 35°C, le toboggan, la lagune à bulles... Et pour plus de détente, venez découvrir l'espace Sauna / Hammam.

Cet été, votre piscine Les Aquatides vous accueille tous les jours pendant les vacances scolaires : Lundi de 14 h à 20 h ; Mardi de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h ; Mercredi de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 20 h ; Jeudi de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 20 h ; Vendredi de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h ; Samedi de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h ; Dimanche de 10 h à 13 h et de 14 h 30 à 17 h 45. **A NOTER** : 14 juillet & 15 août : 10 h / 13 h et 14 h 30 / 17 h 45.

Toutes nos informations : [www.loudeac-communaute.bzh](http://www.loudeac-communaute.bzh) ou 02.96.66.14.46.



Chaque année en France, plus de 2.5 millions de personnes de plus de 65 ans chutent. Ces chutes sont souvent, selon leur gravité, la cause d'une perte d'autonomie.

C'est pourquoi, la prévention est essentielle. Face à cela, les assurances maladie permettent, au travers de subventions, la mise en place d'ateliers équilibre sur l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, et grâce au financement Cap Retraite Bretagne (inter régime) **l'association SIEL BLEU**, en partenariat avec la commune de La Motte, proposent une réunion d'information

**le mardi 13 juin à 11 h à la maison des Bruyères à La Motte.**

Lors de cette réunion, nous évoquerons les causes et conséquences de la chute chez la personne de plus de 65 ans et les moyens de la prévenir. A la suite de cette conférence, les personnes intéressées pourront se préinscrire à des ateliers équilibre et de prévention des chutes. Un atelier s'étend sur 15 séances d'une heure hebdomadaire au cours desquels nous évaluerons le risque de chutes de chacun, nous travaillerons l'équilibre, la stimulation sensorielle et les techniques pour se relever, et tout cela sous forme d'exercices adaptés à chacun dans une ambiance conviviale.

La conférence est gratuite et ouverte à tous, les ateliers seront accessibles aux plus de 65 ans et une participation de 20 euros sera demandée à chaque participant pour l'ensemble des séances.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Elsa MARTINS pour l'association SIEL BLEU au 06 69 75.77.02.

## **REMERCIEMENTS**

Très touchés par les nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de **Madeleine LANOË**, Jean-Baptiste son époux, ses enfants, petits-enfants et toute la famille remercient chaleureusement toutes les personnes qui, par leur présence, leurs offrandes, l'envoi de cartes, se sont associées à leur peine.

Michel et Marie Madeleine SAGORY et toute la famille vous remercient de les avoir soutenus lors du décès de **Louise SAGORY**, par votre présence aux obsèques, offrande de fleurs, de dons et témoignages d'amitiés. Ils vous expriment leurs sincères remerciements et leur profonde reconnaissance.